

# La gouvernance belge revient à la case départ

## CLIMAT La révision de la Constitution rejetée ; le dossier n'est pas clos

► Comment améliorer le fonctionnement de la coordination intrabelge sur le climat ?  
► C'était l'objectif de la loi spéciale dont le socle juridique a été rejeté vendredi à l'aube.  
► D'autres pistes sont suivies, mais leurs chances sont réduites.

### DECODAGE

Le débat valait la peine, mais en vérité il ne restait pas beaucoup de suspense. Une majorité du Parlement a bien voté en faveur de la révision de l'article 7bis de la Constitution, vendredi vers 2 h 15 du matin. Mais une majorité insuffisante pour emporter le morceau ; il fallait les deux tiers. Exit donc l'article 7bis nouvelle mouture prévoyant une coopération accrue entre entités en vue d'une politique climatique « efficace » et ouvrant la voie à une loi spéciale climat.

**1 Quelles sont les conséquences du vote de cette nuit ?** En refusant de réviser l'article 7bis de la Constitution, une minorité du Parlement a retiré le socle juridique sur lequel devait s'appuyer la proposition de loi spéciale sur le climat. Celle-ci ne peut donc survivre en l'état.

**2 La loi spéciale bouge-t-elle encore ?** Certains proposent de revoir en profondeur le texte de la proposition de loi et d'emprunter la voie plus classique d'accords de coopération entre les Régions et le fédéral. Le CD&V a déposé un amendement en ce sens (*Le Soir* du 28/03), le MR pourrait faire de même, indique son chef de groupe David Clarinval. Dans la nuit de jeudi à vendredi, il est cependant clairement apparu que ni les verts ni les socialistes n'accepteront cette idée. Pour les écologistes, elle revient à maintenir « le statu quo ». Pour le PS, dit Karine Lalieux, « l'accord de coopération, c'est non ». Etant donné que la N-VA refuse également cette option, il semble certain que la majorité spéciale (deux tiers à l'assemblée,

majorité dans chaque groupe linguistique) nécessaire à l'adoption des textes ne sera pas réunie. Une voie sans issue. « On verra lundi si une majorité des deux tiers se dessine », dit Clarinval. Si ce n'est pas le cas, on arrêtera les frais.

**3 Suite à la prochaine législation ?** Dernière hypothèse : remettre le 7bis sur une liste d'articles destinés à être révisés au cours de la prochaine législature. C'est la piste évoquée par Ecolo et Groen. Le MR qui n'est « preneur de rien » en matière de révision, par crainte de rentrer dans un engrenage communautaire, pourrait cependant accepter cette idée, pour autant qu'il soit explicitement précisé que la révision n'a pas de vocation communautaire. « Il y aura effectivement une liste avec un nombre limité d'articles à réviser, confirme Lalieux. Nous soutiendrons la présence de l'article 7bis. Si on organise les travaux en parallèle, tout peut aller très vite sous la prochaine législature. »

**4 Quelle est l'urgence ?** Tous les yeux se tournent désormais vers les prochaines élections. Il faudra évaluer les mesures proposées par les partis et surtout les déclarations politiques des futurs exécutifs. « On verra si le climat et la justice sociale constitueront la colonne vertébrale des prochains gouvernements », commente Nicolas Van Nuffel, le président de la coalition climat.

Le temps presse. « Pour la fin de l'année, l'Europe nous impose de finaliser notre plan national

énergie-climat (Pnec) et de présenter une stratégie climatique à long terme », rappelle un expert du dossier. Ce plan détaillera comment la Belgique – les Régions et le fédéral – se propose d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique d'ici à 2030. « De manière périodique, la Belgique devra évaluer la mise en œuvre de ces objectifs. Faire rapport à la Commission qui fera des recommandations et évaluera les progrès des Etats membres tous les deux ans. » C'est bien la Belgique que la Commission évalue, pas ses quatre entités ; elle veut des plans et des stratégies « intégrés » à la fois sur le plan des thématiques (énergie et climat) et en termes de compétences (fédéral et Régions). Rien à voir donc avec le projet de Pnec que notre pays a remis à l'Europe fin 2018 et qui ressemblait surtout à une lasagne de mesures peu coordonnées. « Si la structure de gouvernance actuelle subsiste, résume ce connaisseur, nous n'arriverons jamais à suivre le train. »

**5 Comment changer ?** Ni révision de la Constitution, ni loi spéciale. La Belgique se retrouve donc à la case départ. Or, la proposition qui a été rejetée vendredi à l'aube venait en réponse aux multiples défaillances constatées en matière de gouvernance climatique dans notre pays. Elle venait également en écho aux demandes de la société civile d'être davantage impliquée dans ce débat de société et réclamant que

l'on tienne mieux compte des avis des scientifiques. Qui demandait enfin plus de transparence et moins de politisation dans un processus qui fonctionne en « boîtes noires », où les administrations sont mises sous tutelles par les cabinets ministériels, régionaux. Dernier exemple en date : la consultation publique à propos du plan énergie-climat dont les cabinets rédigent jusqu'aux questions qui seront posées.

Quel que soit le cadre institutionnel, indiquent les spécialistes, l'élément qui conditionne la bonne exécution de la politique climatique, ce sont les personnes, c'est la volonté de coopérer des acteurs. « Dans le cas contraire, même avec une loi climat, même avec la meilleure structure du monde, on n'y arrivera pas. Or, il est clair que certains veulent maintenir le statu quo et les petits bidouillages entre amis... »

**6 Le refus de la révision est-il un échec pour les manifestants ?** Jeunes et moins jeunes, activistes professionnels et manifestants amateurs, coalition d'ONG et de patrons, tous demandaient une loi. Tous réclamaient une modification de la Constitution. Le rejet est donc un échec, c'est clair. Mais les responsables du mouvement ont eu dès le début le soin de préciser qu'il ne s'agissait ni de la panacée, ni de la fin de leur combat. Histoire d'éviter les mois de déprime monumentale que le mouvement a connus après l'échec du sommet mondial de Copenhague. Leur

analyse aujourd'hui est donc qu'on a raté « une occasion ». Leur point de mire est le 26 mai. D'ici là, il y aura une nouvelle manifestation ce dimanche à Bruxelles, une marche le 12/05, une grève mondiale pour le climat le 24, veille des élections. Et entre-temps, la poursuite des jeudis pour le climat des jeunes étudiants. Cette mobilisation qui n'est pas près de s'arrêter a forcé les politiques et les entreprises à donner au climat un statut de priorité. Au moins dans les discours. Elle a fait atterrir le sujet sur la table du repas familial et dans les conversations entre amis. « Il y a désormais une génération climat, dit un activiste. On ne reviendra plus à une situation où cette question ne pesait rien. » ■

MICHEL DE MUELENAERE

### POLITIQUE

#### Dérèglement en vue

La Commission européenne a averti la Belgique que, avec la politique actuelle, celle-ci manquera ses objectifs pour 2030 d'au moins 21 %, à moins que des mesures complémentaires suffisantes soient prises, rappelle le WWF Belgique. Les mesures prises à ce jour dans le cadre du plan national énergie-climat (2021-2030) sont insuffisantes pour faire baisser les émissions de la Belgique de 35 %. Par ailleurs le plan ne comporte ni calendriers, ni objectifs, ni détails.

M.D.M.